



L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 794 du 18 janvier 2020



L'édito

La grande cacophonie

L'exercice de style du gouvernement en matière de communication est révélateur de la difficulté dans laquelle il se trouve. D'un côté, Édouard Philippe continue à vouloir afficher la plus grande fermeté, de l'autre les députés LREM essaient d'attribuer à un manque de pédagogie et d'explications une colère qui, c'est indéniable, porte sur l'essence même du projet de réforme des retraites. Quant à la mise en scène sur le vrai/faux retraité de l'âge pivot qui pourrait, appelé « âge d'équilibre », revenir très vite, elle n'a pas fait illusion longtemps. Les personnels de l'Éducation nationale ont bien compris, comme la majorité des Français, qu'il s'agissait de les faire travailler plus longtemps, tout en se dotant, en même temps, d'un double outil : le point et l'âge d'équilibre, qui permettent de baisser les pensions. Même circonlocutions et propos contradictoires en ce qui concerne la revalorisation des enseignants, même flou sur des chiffres oscillant entre 500 millions (dès 2021 ?) et 10 milliards (chiffre que le président Macron trouvait excessif dans son discours de Rodez ; « Ce sont vos impôts », disait-il à la cantonade), en « réalité potentiellement plus que cela » dicit Jean-Michel Blanquer (fait-il allusion aux 100 milliards d'euros sortis dans la presse et dont il n'a parlé à aucune organisation syndicale ?). Bref, plus personne n'y entend goutte. Les personnels de l'Éducation nationale ne se contenteront pas de « potentialités » et de promesses. Ils veulent une véritable revalorisation qui concerne tous les

personnels sans contreparties et exigent l'abandon du projet de loi sur les retraites. ■

Frédérique Rolet, secrétaire générale

conflit social

Il faut savoir retirer une réforme..



... surtout quand l'insatisfaction ne fait aucun doute. Sondage après sondage, les réformes et le gouvernement n'inspirent que rejet et défiance. Le soutien aux grévistes ne faiblit pas.

C'est historique : avec plus de 40 jours de grève, le record de 1995 est battu.

Au-delà du secteur emblématique des transports, on a vu de nombreux salariés d'autres secteurs se mettre en grève et manifester leur colère par divers moyens.

Soutien indéfectible

Professions libérales, Fonction publique, nombreux salariés du privé, étudiants, transports, secteur bancaire, raffineries... chacun exprime son refus d'un projet de réforme qui ne donnerait plus aucune lisibilité sur la future pension, qui léserait encore davantage qu'actuellement les femmes, les carrières interrompues, et qui obligerait les professions entrées tardivement en activité comme les enseignants à travailler jusqu'à un âge fort tardif.

L'opinion publique continue à soutenir les grévistes, en dépit des difficultés quotidiennes que cela peut procurer. Seul le gouvernement campe, enfermé dans sa tour d'ivoire tandis que les élus LREM, inquiets de la séquence électorale s'évertuent à égrener les mots « d'universalité » et « d'égalité » dont ils ont, de toute évidence, perdu le sens.

Les personnels de l'Éducation ont été particulièrement visibles dans le conflit : grèves reconductibles, actions de solidarité avec les cheminots, participation aux temps forts nationaux. Le 9 janvier, quatrième journée de rendez-vous interprofessionnel, la grève a encore été majoritaire dans le second degré même si le choix de l'intersyndicale interprofessionnelle de répéter les mêmes jours calendaires (en général les mardis et jeudis) pose, en plus des problèmes financiers, des problèmes de métier aux enseignants, CPE, Psy-ÉN, AED et AESH, soucieux d'assurer

le suivi de leurs élèves. Les manifestations du samedi 11 ont été marquées une fois de plus par une forte présence des syndicats de la FSU, mais tout le travail doit consister désormais à élargir le mouvement aux salariés du privé, aux jeunes et à l'inscrire dans la durée par des actions diversifiées (interpellation de parlementaires, occupation de places ou lieux symboliques...). Le 24 janvier, jour de présentation au Conseil des ministres du projet de loi sur les retraites doit être une grande journée pour montrer l'ampleur de la contestation, contraindre le gouvernement à ouvrir de vraies discussions pour l'amélioration du système par répartition et le maintien du code des pensions.

Le Président et le Premier ministre ont dû user de manœuvres dilatoires (vrai/faux retraité de l'âge pivot, essai

de négocier secteur par secteur pour diviser...) mais la détermination à demander le retrait reste intacte.

Le ministre de l'Éducation lie la promesse de revalorisation des salaires des enseignants à la réforme pernicieuse des retraites, n'excluant pas une évolution du métier qui en aggraverait les conditions d'exercice.

Pour le SNES-FSU, les deux dossiers doivent être déconnectés, la revalorisation de l'ensemble des personnels du second degré doit s'appuyer sur des garanties chiffrées concernant le cadre financier de la loi de programmation, des mesures indiciaires et pas seulement indemnitaires, et respecter les statuts et les missions.

Nous ferons bouger les lignes par la poursuite et le renforcement des mobilisations. ■

Frédérique Rolet

L'opinion publique continue à soutenir les grévistes

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE ET DE L'INTERPROFESSIONNELLE



EN GRÈVE LE 24 JANVIER



L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 21 et 22 janvier** → **COFN**
Réunion du Comité délibératif fédéral national de la FSU.
- **Les 28 et 29 janvier** → **CN**
Réunion du Conseil national du SNES-FSU.

audiences et groupes de travail

- **Le 23 janvier** → **FCA**
Réunion groupe Formation continue des adultes.
- **Le 24 janvier** → **Revalorisation**
Réunion sur le métier, la revalorisation et les retraites au ministère de l'Éducation nationale (missions et obligations de service) !
- **Le 27 janvier** → **Étudiants**
Rencontre à la FSU avec l'UNEF.
- **Le 28 janvier** → **Retraités**
Audience du groupe retraités auprès d'Agnès Buzyn.

■ **Le 28 janvier** → **Bac**
Comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique.

■ **Le 29 janvier** → **Genre**
Comité de suivi de l'accord égalité entre les femmes et les hommes première séance.

stages et colloques

■ **Les 9 et 10 mars** → « **Grand âge** »
Stage pour faire le point sur les principaux aspects de la loi Grand âge, nos revendications et former les militants sur la loi.

■ **Les 11 et 12 mars**
→ **Stage « nouveaux militants »**
Le système éducatif français (collège, lycée, voie technologique), les contenus, le paysage syndical, la communication.

dialogue social

■ **Le 29 janvier** → **CTMEN**
Comité technique ministériel de l'Éducation nationale (projet de décret sur la rémunération des E3C).

■ **Le 30 janvier** → **CCFP**
Conseil commun de la Fonction publique (décrets d'application de la Loi de transformation de la Fonction publique).

action

■ **Le 24 janvier** → **Réforme**
Présentation du projet de réforme des retraites au Conseil des ministres.

■ **Le 24 janvier** → **Retraites**
Grève et manifestation interprofessionnelle.

■ **Le 17 février** → **Réforme**
Présentation de la réforme des retraites à l'Assemblée nationale.

décrochage scolaire Décret indemnitaire enfin paru

Une indemnité pour les personnels exerçant dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) avait été obtenue pour la rentrée 2017.



Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU ont participé au groupe de travail ministériel qui a permis cette avancée. Bien que n'étant pas à la hauteur de nos revendications, elle avait au moins le mérite d'exister. Nous demandons une indemnité au moins équivalente à la part variable de l'ISOE pour un professeur principal de Troisième. Nous n'avons obtenu qu'une indemnité de 844,19 € annuelle.

Les décrets d'application n'ayant pas été promulgués en 2017, la FSU avait depuis, par le biais du collectif MLDS, harcelé (le mot n'est pas trop fort) le ministère en envoyant plusieurs courriers et en revenant sur ce point dans toutes ses déclarations à chaque Comité technique ministériel (CTM). Le ministère arguant que le blocage venait du ministère de l'Action et des Comptes publics, la FSU a envoyé un courrier à celui-ci en juin dernier.

Au CTM d'octobre, le ministère prévoyait une parution du décret dans les six mois à venir avec application à la rentrée 2020.

Le décret est enfin paru le 23 décembre 2019 avec un rectificatif qui, définissant l'entrée en vigueur à la date du 1^{er} septembre 2017, donne un caractère rétroactif à la mesure !

Les personnels MLDS de chaque académie doivent, malgré tout, rester vigilants quant à l'application de ce décret et de sa rétroactivité.

La ténacité du SNES-FSU et du SNUEP-FSU a payé, cela prouve que la lutte syndicale est utile, ce qui résonne fortement en ces temps de mobilisation. ■

Estelle Carrier (SNUEP-FSU),
Josiane Seigneur (SNES-FSU)

vérification des barèmes C'est avec le SNES-FSU !

Suite à la promulgation de la loi de transformation de la Fonction publique le 6 août dernier, ce mouvement sera le premier où les vœux et les barèmes ne seront pas examinés par des Groupes de travail (GT) paritaires.

Lors des travaux de ces GT, vos élus repéraient de nombreuses erreurs dans les documents fournis par l'administration et les faisaient corriger. Désormais, ils ne seront plus destinataires de la part de l'administration de l'ensemble des informations concernant les participants au mouvement. Ces derniers devront vérifier seuls si l'ensemble des bonifications auxquelles ils ont droit leur ont bien été attribuées. Ils devront demander, seuls, la correction des erreurs qu'ils auront éventuellement repérées.

Être vigilant

Le SNES-FSU continue de dénoncer cette volonté du gouvernement d'isoler les agents face à l'administration et met tout en œuvre pour les conseiller et les aider, notamment lors de cette phase cruciale de vérification des barèmes.

Si vous participez à l'inter, vous avez accès à vos barèmes sur une période d'environ deux semaines en fonction d'un calendrier propre à chaque académie (voir la section académique SNES-FSU pour connaître les dates vous concernant). Ces barèmes peuvent différer de ceux affichés sur SIAM au moment de la saisie de vos vœux. En effet, SIAM prenait en compte, sans les vérifier, ce que vous aviez déclaré en matière de bonifications. Le barème

affiché maintenant a été recalculé à l'aune des pièces que vous avez fournies avec votre confirmation de participation.

À l'issue de la période d'affichage il sera trop tard pour faire opérer des modifications. C'est pourquoi il vous faut vérifier vos barèmes dès le début de la période avec l'aide des commissaires paritaires et des militants du SNES-FSU de votre académie (ou du national pour les participants relevant de la 29^e base).

Si vous avez déjà complété votre fiche de suivi et que vous avez fait parvenir copie de votre dossier complet, nous avons les éléments pour vous aider. Si ce n'est pas le cas, il vous faut prévoir une copie de votre dossier complet à joindre à une fiche de suivi : www.snes.edu/Fiches-syndicales-de-suivi-individuel-Inter-et-SPEN.html

Les élus et les militants du SNES-FSU sont déterminés à ne pas vous laisser seuls face à l'administration : contactez-les ! ■

Thierry Meyssonier, Jessica Campain



Publicité

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
décembre

avec le soutien de GMF

LE PRIX CHERCHEURS EN ACTES

VOS PRATIQUES PÉDAGOGIQUES MÉRITENT D'ÊTRE RÉCOMPENSÉES

Vous faites partie d'une équipe éducative et vous avez mis en place des actions et des expérimentations, nourries de la recherche, visant à améliorer la réussite scolaire de tous les élèves

PARTAGEZ VOS INITIATIVES AVEC NOUS

DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 15 MARS 2020*

chercheursenactes.fr
reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale.html



*Réglement disponible sur chercheursenactes.fr
SNES-FSU : 1 rue de la République, 92000 Nanterre - Téléphone : 01 47 33 11 11 - Fax : 01 47 33 11 12 - Email : contact@snes-fsu.org
SNUEP-FSU : 1 rue de la République, 92000 Nanterre - Téléphone : 01 47 33 11 11 - Fax : 01 47 33 11 12 - Email : contact@snes-fsu.org
CANOPE : 1 rue de la République, 92000 Nanterre - Téléphone : 01 47 33 11 11 - Fax : 01 47 33 11 12 - Email : contact@canope.fr
GMF : 1 rue de la République, 92000 Nanterre - Téléphone : 01 47 33 11 11 - Fax : 01 47 33 11 12 - Email : contact@gmf.fr

retraites 3 questions à Benoît Teste

Benoît Teste est secrétaire général de la FSU.

L'US : Âge pivot retiré sous conditions, âge d'équilibre... Que faut-il comprendre du « compromis » proposé par E. Philippe ?

Benoît Teste : C'est un parfait jeu de dupes qui se joue aujourd'hui autour de cette question. Le Premier ministre a en effet prétendu ouvrir une porte en retirant provisoirement l'âge pivot, mais c'est pour la refermer aussitôt en refusant toute « augmentation du coût du travail ». Ce qui signifie en clair que, n'ayant pas le droit de jouer sur le niveau des recettes en recherchant des financements nouveaux, les partenaires sociaux sont invités à discuter des modalités d'une nouvelle dégradation des droits à pension. Que ce soit par un recul de l'âge ou par un allongement des durées requises, le but est de faire à court terme des économies sur le dos des futurs retraités. Quant au plus long terme, la notion d'âge d'équilibre est bien maintenue dès l'entrée en vigueur du système universel : la valeur du point variera en fonction de votre âge de départ. C'est une mécanique folle qui se mettrait ainsi en place, la « règle d'or » prévoirait en effet un ajustement strict des pensions à un niveau de dépense plafonné à 14 % du PIB. Quand on sait que la part des retraités dans la population va augmenter, on comprend que la pension versée à chacune et chacun va diminuer drastiquement.

L'US : La revalorisation promise par J.-M. Blanquer pour compenser la baisse des pensions est-elle crédible ?

B. T. : Jean-Michel Blanquer a été contraint de faire des annonces car la



Retirer « provisoirement » l'âge pivot et refuser toute hausse de cotisation : ce n'est pas une ouverture, c'est une mascarade.

mobilisation a été très forte parmi les enseignants, CPE et Psy-ÉN. Mais alors qu'il aurait fallu selon nous prendre des premières mesures d'urgence pour

Cette revalorisation ne règle rien

enclencher une dynamique de revalorisation, les 500 millions d'euros annoncés ne se traduiraient en augmentations de salaires que d'ici un an, et encore, sans doute pas pour tout le monde. On voit poindre la volonté de revaloriser essentiellement sous forme d'indemnités nouvelles, et donc seulement les personnels qui accepteraient des missions supplémentaires, ou encore seulement les plus « méritants ». Et bien sûr, cette revalorisation ne règle rien sur la question des retraites, puisqu'au mieux elle aboutirait à ce que les enseignants, CPE et Psy-ÉN

soient alignés sur une retraite « moyenne » des fonctionnaires qui aurait elle-même beaucoup baissé dans le nouveau système. Par ailleurs, le

problème que nous pose ce nouveau système est beaucoup plus large : plus aucun niveau de pension ne serait garanti, puisque toute référence au meilleur salaire, celui des six derniers mois, disparaîtrait.

L'US : Quelles suites pour la mobilisation ?

B. T. : Il faut continuer à dénoncer le projet d'individualisation et de réduction des droits dont est porteur ce projet de réforme des retraites. La mobilisation a été exceptionnelle et la force qui s'est levée avec ce mouvement ne retombera pas. Ce qui s'est construit

à cette occasion marquera durablement car c'est tout un projet de société qui s'est discuté en profondeur dans les réunions, les assemblées générales et les manifestations. Nous avons repris conscience de la force collective que représentent des salariés qui se mettent en grève. Sans doute le mouvement a-t-il manqué pour le moment d'un second souffle et n'a pas suffisamment réussi à s'élargir. C'est à cela qu'il faut travailler désormais : continuer à convaincre la population que nous ne nous battons pas pour des intérêts particuliers, mais bien pour l'intérêt général, et organiser le mouvement dans la durée. Au moment du dépôt du projet de loi (24 janvier) et du débat parlementaire prévu en février, nous devons encourager de nouvelles mobilisations fortes pour faire échec à ce projet. ■ Propos recueillis par Hamda Elkhiri

rupture conventionnelle La boîte de Pandore

La rupture conventionnelle prévue par la loi de destruction de la Fonction publique du 6 août 2019 entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Deux décrets du 31 décembre 2019 fixent les modalités de la demande et encadrent le montant de l'indemnité spécifique.

Réduire les effectifs

La garantie d'emploi est un des fondements du statut des fonctionnaires. Ce dernier est propriétaire de son grade et ne peut en être privé qu'à l'issue d'une procédure disciplinaire ou d'une démission. On pourrait nous objecter que la rupture conventionnelle ne fait qu'améliorer les conditions de démission, ce qui est vrai puisqu'elle préserve les droits à allocation-chômage. En outre, le montant de l'indemnité spécifique peut être plus élevé que l'indemnité de départ volontaire qui ne subsiste qu'en cas de restructuration de service.

Mais, en donnant à l'employeur la possibilité d'être à l'initiative – ce que ne prévoyait pas la loi –, le gouvernement aggrave la nature de cette disposition pour en faire un outil supplémentaire de sa politique de réduction des effectifs. Certes, la loi prévoit que la rupture conventionnelle ne peut être imposée, mais dans des situations de harcèlement, telles qu'il en existe indéniable-

ment, on imagine bien que des collègues fragilisés pourraient céder à cette proposition.

Le SNES-FSU pour se défendre

Sans doute des collègues souhaitent quitter la Fonction publique de leur plein gré. Pour eux, cette disposition peut être intéressante, mais dans la très grande majorité des cas que nous pouvons rencontrer, la première demande est de retrouver des conditions de travail et de vie acceptables. Et ce n'est souvent que parce qu'ils constatent que l'institution ne leur offre pas cette possibilité qu'ils envisagent de partir. C'est pourquoi le SNES-FSU a dénoncé depuis le début l'introduction dans la Fonction publique d'une procédure créée dans le privé en 2008 et qui a permis à nombre d'employeurs d'économiser de « coûteux » plans sociaux. La rupture conventionnelle est un moyen pour notre employeur de se dédouaner de ses obligations. Il est plus facile de proposer quelques dizaines de milliers d'euros à quelques collègues que d'améliorer les conditions de travail de toutes et tous, de proposer de réelles possibilités de mobilité professionnelle ou géographique choisie, et d'avoir une politique de formation continue qui prenne en compte les projets personnels et pas uniquement les besoins de l'institution.

Le SNES-FSU dénonce cette procédure et appelle à la plus grande vigilance. Il sera aux côtés de ses adhérents qui y seront confrontés. Il demande que le congé mobilité qui est prévu statutairement, mais n'est plus financé, soit réactivé. ■ Emmanuel Séchet

revalorisation Quand c'est flou...

Recevant la FSU lundi 13 janvier, J.-M. Blanquer a présenté son « agenda pour le chantier de réforme des retraites ».

Depuis son arrivée, aucune mesure financière n'a été prise, le gouvernement reportant même d'un an les mesures PPCR actées durant le quinquennat précédent. La seule mesure que le ministre avait présenté comme une mesure en faveur du pouvoir d'achat a été l'imposition d'une seconde heure supplémentaire, élément important de discrimination salariale dont sont victimes les femmes. C'est donc une augmentation de la charge de travail et un élément majeur d'épuisement professionnel que le ministre a retenu contre l'opposition unanime des organisations syndicales en CTM.

L'agenda présenté par le ministre propose une concertation en distinguant des ateliers premier et second

degré. Il veut « transformer en profondeur la gestion des ressources humaines » et, dès la première séance à la fin du mois, regarder pour le second degré « les missions visibles et invisibles, notamment en matière de suivis individualisés des élèves, de la relation aux familles et de la continuité du service public ». Pour-

tant le décret de 2014 régissant notre statut n'a pas besoin d'être révisité pour suivre « l'évolution systémique du métier » voulue par le ministre. Le SNES-FSU s'opposera à toute tentative d'annualisation des services, d'allongement du temps de travail, de bivalence ou d'élargissement des missions ou encore d'imposer au pied levé des remplacements.

Le ministre veut proposer ses premiers scénarii mi-février après la fin des deux autres séances sur « la gestion individualisée et de proximité » puis

de « l'amélioration du fonctionnement des collectifs pédagogiques ».

C'est donc très clair, la revalorisation est bien prétexte à une redéfinition brutale de nos métiers. Les collègues n'ont pas besoin de nouvelles prescriptions mais bien de davantage de liberté. C'est ce que nous porterons dans les discussions en en rendant compte régulièrement aux collègues.

La revalorisation est bien prétexte à une redéfinition brutale de nos métiers

Loi de programmation : pas avant 2021

Le ministre assure que 500 millions d'euros seront bien dédiés et ajoutés au budget 2021 sans pouvoir préciser s'il

s'agira de mesures statutaires, indiciaires ou indemnitaires ni qui sera concerné dès la paye de janvier 2021. En revanche, ce qui est clair, c'est que la loi de programmation que le ministre veut faire voter début 2021 sera étroitement liée à la réforme des retraites pour tenter de compenser les pertes subies. Ce n'est pas ce que porte le SNES-FSU qui continue avec les personnels de s'opposer au projet de retraite par points dont la seule finalité est la baisse des pensions. Une véritable loi de programmation, ce sont un échéancier, une explicitation de la nature des mesures et celle des sommes engagées. C'est ce qui a prévalu en 1989 lors de la revalorisation de nos carrières. Pour le SNES-FSU, des mesures de revalorisation ce sont, par exemple, l'accélération des débuts de carrière, l'aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service et l'accès à la classe exceptionnelle pour tous avant le départ en retraite. ■ Erik Staëlen



Pour le SNES-FSU, la revalorisation des rémunérations va de soi en dehors de toute compensation des dégâts de la réforme des retraites ou de transformation du métier.



programmes du lycée Copie corrigée mais à revoir

Par une lettre au comité de suivi de la réforme du lycée, Jean-Michel Blanquer annonce divers aménagements.

Alors que la défiance qui s'exprime à son égard n'a jamais été aussi élevée, J.-M. Blanquer tente de revêtir le costume d'un ministre à l'écoute de la profession.

► **Français : le SNES-FSU partiellement entendu**

Contraint de reconnaître le bien-fondé des demandes du SNES-FSU et de la profession, le ministre annonce le renouvellement des programmes chaque année par quart et non plus par moitié, 20 à 24 textes à étudier en voie générale (au lieu de 24) et 13 à 16 en voie technologique (au lieu de 16). En revanche, en ce qui concerne la suppression de la question de grammaire à l'oral de l'EAF, et le respect de la liberté pédagogique sur les choix des œuvres et des méthodes d'analyse des textes, le SNES-FSU n'a pas été entendu.

► **Anglais : spécialité nouvelle**

Une nouvelle spécialité « anglais, monde contemporain », davantage tournée vers « la lecture de la presse » et



Le ministre doit reconnaître l'impréparation et l'infaisabilité des programmes du lycée et en tirer les conséquences : revoir la réforme dans son ensemble.

« l'expression orale » est annoncée. Le caractère ardu des programmes des spécialités langues, littérature et cultures étrangères et régionales met en difficulté élèves et professeurs, mais en créant cette spécialité, Jean-Michel Blanquer va accroître la concurrence entre les spécialités. Rien n'est dit sur la dotation en heures. Les lycées vont donc devoir faire des choix douloureux. Rien n'assure aujourd'hui que la spécialité « anglais monde contemporain » sera ouverte partout

Le ministre tente de sauver sa réforme dans la précipitation

et accessible à tous. Le ministre assure également qu'elle fera une place de choix à l'expression orale, mais sans les moyens nécessaires pour diminuer les effectifs aujourd'hui pléthoriques. En choisissant de séparer l'enseignement des langues vivantes entre la dimension littéraire et la dimension communicationnelle, le ministre réactive un clivage stérile et non pertinent. Une langue vivante doit être étudiée dans toutes ses dimensions dans un même enseignement.

► **Mathématiques : le délire continue**
Au lieu de reconnaître le problème posé par des programmes trop lourds et

unanimentement décriés, le ministre pointe du doigt des problèmes pédagogiques, renvoyant ainsi la responsabilité aux professeurs et propose comme seule réponse de « travailler à renforcer la constitution de groupes de compétences ». En clair, on revient aux classes ou groupes de niveau. Ainsi, dès la fin de la Seconde, s'instaurerait une nouvelle forme de sélection par l'échec.

Le ministre indique que « dans tous les lycées qui proposent l'enseignement de spécialités mathématiques, les élèves pourront suivre l'enseignement "mathématiques complémentaires" en Terminale ». Rien n'est moins sûr, la question du financement n'étant pas abordée.

Des professeurs référents

Le ministre annonce des conseils de classe d'enseignements de spécialité et le remplacement des professeurs principaux par des « professeurs référents d'un groupe d'élève ». Plutôt qu'alourdir la charge de travail des professeurs avec des changements discutables d'un point de vue pédagogique, le ministre devrait plutôt s'interroger sur l'éclatement du groupe classe qui met en difficulté les élèves et dénature une partie de l'accompagnement pédagogique.

En outre, rien n'est dit sur la lourdeur de nombreux programmes, notamment en SES, histoire-géographie, dans les séries technologiques. Le SNES-FSU avait interpellé le ministre dès octobre sur la question.

Un GT ministériel sur la voie techno

Le ministère a ouvert un groupe de travail spécifique sur les séries technologiques en appui du comité de suivi de la réforme des lycées. Cela correspond à une demande exprimée par le SNES-FSU.

L'objectif serait de produire des analyses et de faire des propositions sur les questions d'attractivité de la voie technologique, du déroulé des formations, avec la question récurrente des passerelles, et des possibilités de poursuite d'études, notamment dans le contexte de réforme des IUT et des licences professionnelles. Le ministère pointe, pour la rentrée 2019, une baisse globale en Premières technologiques de 6 476 élèves, soit 4,4 %. Mais si les entrées en Première STMG sont restées constantes, celles en STI2D et en STL ont diminué de près de 14 %.

Si Jean-Charles Rhingard, copilote du comité de suivi, insiste sur la nécessité du maintien de la voie technologique, il n'exclut pas des propositions de réaménagement des séries.

Dans la précipitation, le ministre tente de sauver sa réforme, mais la plupart de ces aménagements n'en sont pas et ne vont pas résoudre les problèmes pointés. Ils vont même en créer de nouveaux. C'est la réforme dans son ensemble qu'il faut revoir. ■

Sandrine Charrier

concours Former plutôt que formater

Interview de Muriel Coret membre du BN du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup-FSU), responsable du collectif FDE.

L'US : Quels sont pour vous les points les plus contestables de cette réforme ?

Muriel Coret : Loin de résoudre les problèmes actuels, les éléments connus de la « réforme » et des « nouveaux » concours dégradent encore la formation : mise en responsabilité d'étudiants en classe avant le concours, maquettes de formation encore réduites, « repen-

sées » dans le seul souci de faire des « économies » et dans le catéchisme du resserrement sur les « fondamentaux » au détriment des savoirs universitaires (disciplinaires, didactiques, d'analyse des situations professionnelles) ; des masters « repensés » par la commande de l'employeur qui dicte ses attentes et réduit la formation à du formatage...

L'US : Quel est l'état de la mobilisation contre cette réforme à l'Université et dans les INSPÉ ?

M. C. : Nous avons recensé de nombreuses motions et déclarations demandant *a minima* le report de la réforme et la rejetant sur le fond. Elles

émanent d'enseignants impliqués dans la formation, d'INSPÉ ou d'autres composantes universitaires, conseils d'universités – représentant une grande majorité des académies – mais aussi d'organisations professionnelles, associations de spécialistes, jurys de concours, etc. Ces textes convergent pour dénoncer le manque de concertations sur les choix des contenus de formation et l'impossibilité d'élaborer, dans l'immédiat, de nouvelles maquettes articulant les dimensions universitaire et professionnelle. Ils refusent la conception de la formation selon laquelle le « terrain » en soi serait formateur.

L'US : Quels sont vos objectifs pour la période qui s'ouvre ?

M. C. : Obtenir à court terme le report de la mise en place des nouvelles maquettes et du nouveau concours – pour lesquels on n'a qu'un cadre très imprécis, sans déclinaison spécifique selon les disciplines – sans parler de l'épreuve supposée évaluer la façon dont les candidats « incarnent les valeurs » ! Puis s'appuyer sur la dynamique de mobilisation des acteurs de la formation, dans et hors INSPÉ, pour que les deux ministères ouvrent de réelles négociations sur la formation dans son ensemble, ce qui nécessite la mobilisation de tous ! ■

Propos recueillis par A. Billate



Mobilisation des professeurs devant l'INSPÉ du Mans, suivie d'un lâcher symbolique de cartables.

orientation

La dérèglementation pour règle

Aucune décision n'a été rendue publique sur l'avenir des CIO, des Psy-ÉN et des DCIO, pourtant, le rectorat d'Orléans-Tours compromet l'avenir du service d'orientation de l'académie.

Il tente ainsi de faire appliquer de force son projet de restructuration et les dispositions du rapport Charvet dénoncées par le SNES-FSU. Afin de récupérer des postes pour assurer une mission d'ingénierie de l'orientation préconisée par le rapport, il s'agirait de supprimer des postes de DCIO pour en affecter un dans chaque DSDEN¹ et d'en mettre six à disposition de la Région. Les CIO hors préfecture devenant des antennes implantées si possible en lycée seraient à la fois délestés de leur DCIO et de leurs personnels administratifs. Les DCIO, devenus « ingénieurs en orientation », ce qui ne correspond pas à leurs missions, seraient chargés de la mise en place de l'accompagnement à l'orientation dans les établissements par les Psy-ÉN mais aussi par les profs

et CPE. Ils auraient aussi à coordonner ces actions avec celles de la Région désormais en charge de l'information sur les métiers et les formations.

Opposition unanime

Tous les personnels des CIO sont opposés à ce projet, depuis des mois. Le CTA du 19 décembre en témoigne : toutes les organisations ont voté contre le projet et le SNES-FSU a démenti le prétendu accord des DCIO en lisant leur courrier de refus signé de tous.

Le rectorat n'en a cure. Les DCIO ont appris par un courrier daté du 20 décembre qu'ils devraient se positionner sur les postes en question. Le SNES-FSU est à nouveau intervenu. Rappelons que les DCIO sont titulaires de leur poste, qu'ils n'ont pas à se positionner sur ce projet et que la mise à disposition de la Région ne peut avoir lieu que sur la base du volontariat. Le rectorat doit réunir un CTA s'il veut supprimer des postes de Psy-ÉN, DCIO et personnels administratifs. Il faut stopper ces tentatives de dérèglementation et imposer le respect des statuts et l'arrêt des fermetures de CIO. ■

Géraldine Duriez

1. Directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Procès France Télécom

L'entreprise a été condamnée à verser une amende de 75 000 euros, la peine maximale, pour le délit de « harcèlement moral institutionnel ». Ses trois dirigeants ont été reconnus coupables et condamnés eux aussi à la peine maximale : un an de prison et 15 000 euros d'amende.



À la fin des années 2000, la direction avait mis en place un plan visant à obtenir 22 000 départs en trois ans, dont les « moyens choisis » ont été jugés « interdits » par les juges. Ce plan, aux méthodes brutales, avait, en effet, conduit au suicide de plusieurs salariés de l'entreprise.

C'est la première condamnation pour ce motif et elle ouvre des perspectives aux nombreux salariés victimes de ce type de harcèlement.

Paris, le 16 janvier 2020



250 000 manifestants dans les rues de Paris

rentrée 2020 Nécessité d'intervenir dès à présent

Les 440 suppressions d'emplois d'enseignants dans le second degré public, annoncées en décembre dernier, s'ajoutent aux 5 250 suppressions des budgets 2017 et 2018.



Les DHG commencent à être connues dans les établissements. C'est maintenant aux équipes et aux élus en CA à s'en emparer avec les parents, pour agir et s'opposer aux suppressions de postes et aux réductions de moyens d'enseignements.

d'inspecteurs. Priorité au management pour imposer les réformes !

Cela est inadmissible, car les besoins sont déjà connus, notamment l'arrivée à la rentrée 2020 de 25 000 élèves supplémentaires dans les collèges et lycées publics (sans compter les étudiants supplémentaires en lycée sur lesquels le ministère fait silence). Ce sont autant de postes supprimés dans les établissements, les éventuels moyens supplémentaires obtenus en fin d'année ne permettant que d'implanter des postes provisoires. Il s'agit en fait de gérer la pénurie en attribuant aux établissements des dotations dont on sait d'avance qu'elles conduiront à bourrer les classes, que ce soit en collège ou en lycée.

Toutes les académies voient les conditions d'encadrement se détériorer. À Lille, avec des effectifs stables ce sont 105 suppressions d'emplois. Deux créations à Aix-Marseille pour 1 669 élèves supplémentaires !

Penser global, agir local

Dans les jours qui viennent, les établissements vont avoir connaissance de leur dotation horaire. L'intervention des personnels est essentielle à l'occasion des conseils d'administration où les points de vue des personnels doivent être entendus, les conditions d'étude et de travail défendues. Tout cela est bien sûr conditionné par les moyens alloués à l'établissement, par les réformes et par les pressions managériales exercées sur

l'établissement. L'implication de tous les personnels est donc déterminante pour obtenir dès maintenant les moyens indispensables à la qualité du service public et contraindre le ministère à implanter sans attendre la totalité des emplois dans les académies. ■ Fabienne Bellin

« Climat scolaire »

La DEPP a interrogé au printemps 2019 un échantillon représentatif de personnels du second degré public et privé¹. Globalement, au printemps 2019, les personnels se sentent plutôt bien dans leur établissement (à plus de 80 %), mais ils ne sont que 51,8 % à estimer que « les élèves apprennent tout à fait ou plutôt bien dans l'établissement ». Quant à la quantité de travail, au temps, aux moyens et à la formation pour le réaliser, les résultats vont dans le même sens que l'enquête métier du SNES-FSU d'octobre 2019 : ils sont dans leur grande majorité insatisfaits. Les enseignants ne sont que 38 % à s'estimer capables d'exercer le même métier jusqu'à la retraite. Consulté sur le questionnaire de l'enquête, le SNES-FSU avait proposé et obtenu que figurent des questions sur le travail et pas seulement sur les faits de violence. Il faudra maintenant faire prendre en compte ces résultats par le ministère. ■ Valérie Sipahimalani

1. Note d'information 19.53 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Gérer la pénurie, encore et toujours

La répartition des emplois d'enseignants entre les académies montre qu'en réalité, la rentrée s'y prépare avec 820 suppressions, le ministère ayant décidé de ne pas répartir maintenant 350 emplois gardés en réserve, au-delà des 440 suppressions d'emplois budgétées.

Et, comme si cela ne suffisait pas, le ministère a décidé de convertir 30 emplois d'enseignants en emplois

décès de Christine Renon Des causes professionnelles

Un groupe de travail du CHSCT ministériel dédié à la prévention des actes suicidaires a été réuni le vendredi 10 janvier.

Réuni à la demande de l'ensemble des organisations syndicales représentées au CHSCTM, ce GT s'inscrit dans le prolongement du CHSCT extraordinaire du 6 novembre qui s'était tenu à la suite du suicide de Christine Renon, directrice d'école à Pantin.

Ministère responsable

La disparition de cette collègue, qui a laissé un courrier sans ambiguïté pour expliquer son geste, a suscité un émoi sans précédent dans et au-delà de la profession. Le 11 décembre, l'Éducation nationale a reconnu « l'imputabilité au service » du suicide de Christine Renon. Lors du CHSCT du 6 novembre, l'administration avait pour la première

fois donné une estimation du nombre annuel de suicides dans l'Éducation nationale. Les représentants de la FSU ont réitéré à cette occasion les alertes qu'ils portent régulièrement et qu'ils documentent précisément. Tout montre une dégradation profonde des conditions de travail et une perte de sens du métier. Mais le ministre reste sourd à ces alertes. Jamais une réforme n'est remise en cause alors que nous en montrons les effets délétères sur les conditions de travail. Jamais le manque de moyens n'est pris au sérieux.

Ce vendredi 10 janvier, le ministère a souhaité lancer une concertation sur un protocole de réaction aux alertes suicidaires, lorsqu'un agent exprime explicitement son intention d'attenter à ses jours. De tels protocoles existent dans quelques académies et lorsqu'ils sont connus et maîtrisés par l'encadrement, ils ont permis de sauver des vies. Un guide national peut être d'une



Pour toute une profession, trois mois après, un drame qui ne passe pas.

grande utilité, tant il est difficile de réagir, concrètement, en présence d'un personnel, parfois un collègue, qui exprime une détresse extrême. Le SNES, avec la FSU, s'impliquera dans cette concertation.

Mais, pour la FSU, ce travail, très important, est bien insuffisant. Cette initiative n'aura de sens que si elle est accompagnée d'une analyse approfondie et lucide de l'ensemble des facteurs qui contribuent au mal-être au travail. Il est temps que le ministre entende réellement nos alertes ; il a la responsabilité de la santé au travail de tous ses agents. ■ Hervé Moreau

EMC Ni fait, ni à faire !

Un rapport de l'inspection générale⁽¹⁾ de juillet 2019 intitulé « Devoirs faits » vient d'être publié par le ministère. Il confirme des modalités de mise en œuvre très diverses d'un collège à l'autre.

L'inspection générale se positionne d'emblée comme très favorable au développement de « Devoirs faits » et déclare qu'élèves, professeurs et parents l'apprécient unanimement. Elle reconnaît que le surinvestissement (notamment en dotation) dans ce dispositif au détriment des autres est problématique. Toutefois, elle préconise d'en faire une priorité dans les collèges et un outil de différenciation, tout en y incluant les parents afin d'éviter leur désresponsabilisation.

Dans certains collèges, la volonté de dépasser le dispositif initial pour en faire une sorte de module de méthodologie est forte. L'inspection générale considère le conseil pédagogique comme l'organe de pilotage du dispositif et insiste sur le rôle croissant des « coordinateurs » dont les fonctions varient de l'organisation jusqu'au pilotage éducatif et parfois pédagogique. Elle recommande d'inclure « Devoirs faits » dans le projet d'établissement. Ce dispositif est également vu comme un moyen de questionner les enseignants par rapport à leurs pratiques et à celles de leurs collègues.

Si une réflexion sur les pratiques est intéressante, elle ne doit pas faire le lit de nouvelles injonctions ni empiéter sur la liberté pédagogique.

L'avis du SNES-FSU

Le conseil pédagogique n'est pas décisionnaire en la matière. Par ailleurs, les sciences de l'éducation ont montré que le bénéfice de l'aide aux devoirs n'est pas prouvé pour les élèves les plus défavorisés⁽²⁾ qui en outre ne se portent pas majoritairement volontaires.

Pour le SNES-FSU, l'aide aux élèves doit se faire avant tout dans la classe et par les enseignants. Cela nécessite des effectifs raisonnables (24 élèves par classe en collège, 20 en Éducation prioritaire), ainsi que des moyens permettant d'organiser dans toutes les disciplines du travail en groupes. Si des heures d'aide doivent être prévues, en complément des horaires disciplinaires, alors elles doivent être encadrées par des enseignants sur leur temps de service. Elles doivent être accompagnées d'un temps de concertation financé. En REP+, la pondération ne saurait en faire office.

Les déductions d'impôts consenties par l'État aux familles faisant appel aux officines privées doivent être supprimées, et ces moyens rendus à l'Éducation nationale au bénéfice du plus grand nombre. ■ Anne-Sophie Legrand

1. C. Sève (IGEN) et N. Ménager (IGAENR).
2. J. Netter et S. Kakpo, « L'aide aux devoirs. Dispositif de lutte contre l'échec scolaire ou caisse de résonance des difficultés non résolues au sein de la classe ? », *Revue française de pédagogie* 188, (2013), p. 55-70.

Une manne pour l'école privée

L'abaissement à trois ans de l'âge de la scolarisation obligatoire est une aubaine pour l'école privée puisque les communes ont désormais l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association dans les mêmes conditions que pour les maternelles publiques, en ce qui concerne l'affectation des ATSEM, par exemple. La facture s'avère très lourde : une douzaine de millions pour Paris, plus de 2 millions pour Toulouse, 1,4 million pour Brest...

en baisse de 10 %

Une nouvelle fois... Le nombre d'inscrits aux épreuves de l'agrégation et du CAPES a baissé de près de 10 % entre 2019 et 2020.



bac L'art et la manière de s'opposer aux E3C

« Les lycées sont prêts » a martelé le ministre devant les députés, contre toute évidence. Alors que les mobilisations pour empêcher la mise en œuvre des Épreuves communes de contrôle continu (E3C) se multiplient, le ministre fait le choix du déni et du mépris. Avec la grève des surveillances, le refus de choisir les sujets, l'interpellation de l'inspection, l'information des parents, les « nuits des lycées », les personnels s'engagent pleinement dans la lutte contre le bac Blanquer.

contrôle continu Stop E3C

Les E3C occupent une place particulière dans la mécanique fragile du nouveau bac. Elles concentrent toutes les incohérences d'un projet éducatif dont un objectif consiste à mettre au pas les enseignants comme les élèves, en maintenant tout le monde sous la pression permanente de l'évaluation.

Avec des épreuves locales sans réel cadrage national, avec la confusion des genres entre des épreuves voulues comme « certificatives » et en même temps « formatives » (puisque les corrections doivent en théorie s'intégrer aux progressions pédagogiques), l'institution place tous les personnels face à des injonctions contradictoires et des dilemmes professionnels. Comment ces directives peuvent-elles ne pas nuire aux apprentissages et aux élèves quand l'institution organise elle-même le chaos ?

Refuser le désordre

Comment combattre la fraude quand on refuse de mettre en place les épreuves selon les modalités habituelles d'un examen ? Comment assurer la qualité de l'évaluation quand les sujets de la banque nationale sont inadaptés, erronés et peu variés ? Comment assurer la dimension nationale de l'examen quand les sujets sont aménagés localement et les barèmes conçus selon des attendus locaux ? Comment garantir l'égalité de traitement quand, de toute manière, les sujets sont diffusés sur les réseaux sociaux ? Quant à la prise en compte du travail supplémentaire que cela représente, le ministère en est pour l'instant resté au stade d'annonces d'une possible indemnisation, très inférieure à celle en vigueur pour la correction de copies de bac. À toutes ces questions, l'institution ne répond donc pas. Tout au plus a-t-il été annoncé que, finalement, la dématé-



rialisation des corrections ne serait pas systématique. L'impréparation est évidente : on se rend compte en bout de course que certaines contraintes techniques rendraient hasardeuses la numérisation de croquis en couleur... Quand le ministère va-t-il enfin cesser de jouer aux apprentis sorciers avec les élèves et les personnels ?

Pour l'annulation

Une très large intersyndicale rassemblant quasiment l'ensemble des organisations, lycéens compris, a solennellement appelé le ministre à annuler cette première session. La FCPE, les chefs d'établissements eux-mêmes en réclament l'ajournement. Le SNES-FSU appelle à agir pour bloquer les E3C et à la grève lors de la surveillance et des corrections.

Les documents utiles sont à télécharger ci-dessous, en version modifiable pour les adapter à la situation de chaque lycée :

<https://www.snes.edu/Stop-E3C-kit-d-action.html>. ■

Claire Guéville

à Rouen Trois fois NON !

Six heures, rectorat de Rouen, blocage des entrées : la semaine commence ainsi pour les enseignants venus tôt, ce lundi 13 janvier, manifester leur colère contre les réformes Blanquer, et notamment la mise en place des épreuves communes de contrôle continu (E3C) du baccalauréat.

Nombreux sont les établissements de (feue) l'académie de Rouen mobilisés contre la première session des E3C concernant les élèves de Première. Ces derniers temps, les heures d'information syndicales et AG en lycée se déclinent entre les différentes modalités que peuvent prendre la mobilisation contre la réforme des retraites et la lutte contre ces épreuves, tellement incongrues dans le cursus des élèves.

Dans un premier temps, motions en CA, tracts en direction des parents, pétitions pour la suppression de la première session largement signées,



lettres à l'attention de la hiérarchie (chefs d'établissement, IA-IPR, rectrice) ont été rédigés dans de très nombreux lycées. Ils visent à dénoncer les inégalités de traitement entre candidats, le faible nombre de sujets dans la banque nationale (BNS), le retard dans leur publication, leur indigence ou leur complexité, les erreurs qu'ils contiennent, la difficulté – voire l'impossibilité – de choisir des sujets au regard de la progression suivie, l'absence de corrigés. Les actions se multiplient pour exiger des conditions de passation respectueuses des candidats au baccalauréat, du temps dédié pour le choix des sujets, pour la correction des copies

L'avis du snU.pden-FSU

Le Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (snU.pden-FSU) demande l'annulation de la première session de l'E3C : l'impréparation du ministère, les retards cumulés dans la mise à disposition des sujets, les incohérences pédagogiques relevées, les incertitudes techniques, le surcroît de travail pour tous, enseignants, équipes de direction, administratifs... ne permettent pas une tenue sereine des épreuves. Le contexte social et les tensions croissantes dans les établissements renforcent la nécessité d'annuler cette session.

Renvoyer toutes les responsabilités aux proviseurs avec un cadrage ministériel qui ne garantit ni l'équité de traitement des candidats ni celle des enseignants correcteurs est inadmissible. Le cadre national doit être fixé avec la plus grande rigueur, en prenant en compte les réalités de la vie des lycées, ce que semble bien méconnaître le ministère. Dans l'intérêt de chacun, le snU.pden-FSU demande un report des E3C au mois de juin 2020. ■

Samuel Laurin, SN adjoint du snU.pden-FSU

et une rémunération identique à celle d'une copie de bac.

La coordination se renforce

Ces derniers jours, l'opposition à ces épreuves, déstabilisante pour les élèves, s'est concrétisée, dans certains établissements, par le refus de faire des choix dans la BNS ou de les transmettre à la hiérarchie. À Rouen, Le Havre, Sotteville-lès-Rouen, Grand-Quevilly, Elbeuf... les enseignants ont déposés des préavis de grève pour la période de passation des E3C, la grève des surveillances impliquant les collègues de toutes les disciplines, renforçant ainsi la solidarité entre les équipes concernées ou non par la première session. La grève des corrections est aussi envisagée dans plusieurs établissements.

Le SNES-FSU de Rouen fera, le 15 janvier, un nouveau bilan collectif des actions en cours ou en devenir lors d'une assemblée générale intersyndicale qu'il a initiée. ■ Valérie Degou

à Dijon Tous unis !

Depuis la présentation en 2018 des réformes Blanquer du baccalauréat et des lycées, les établissements du chalonais sont mobilisés, au côté des organisations lycéennes et de parents d'élèves, pour en dénoncer les principes et les modalités. Sourd aux critiques et refusant tout dialogue, le ministère persiste à imposer une réforme systémique, dont les motivations paraissent être essentiellement budgétaires, et précipite son application brouillonne.

Constatant la publication tardive des documents d'accompagnement des programmes et les dysfonctionnements de la BNS, les professeurs du

lycée Pontus de Tyard de Chalon-sur-Saône ont alerté la rectrice de Dijon – par une pétition et une motion adoptée au CA de novembre 2019 – de la nécessité de reporter les épreuves d'E3C. Sans réponse, les professeurs de langues vivantes et d'histoire géographie en charge des E3C ont informé par courrier le 20 décembre leurs IPR, la rectrice de Dijon et le ministre qu'il leur était impossible, en l'état actuel des choses, de participer à l'organisation de ces épreuves (choix des sujets, surveillance, correction). Ils attendent une réponse... qui ne vient pas. ■ Jean-François Gourlet

à Bordeaux Je vous fais une lettre



Mercredi 8 janvier, les représentants des lycées aquitains se sont retrouvés devant le rectorat afin de remettre les pétitions et les courriers demandant l'abandon des E3C. Cette manifestation à l'initiative du SNES-FSU concernait près de 75 % des établissements. Une délégation a été reçue par le directeur de cabinet car la rectrice, hasard du calendrier, présidait au même moment la première réunion du comité de suivi de la réforme du lycée. Fait étrange autant que singulier, ce sont les mêmes propos qui ont été tenus dans les deux réunions !

« Les enseignants sont inquiets, c'est normal face au changement mais ils vont s'y habituer. »

« Quand une réforme de cette ampleur

est mise en place, il est logique que le début soit un peu chaotique. »

« Les enseignants ont des ressources insoupçonnées. »

Face à ce déni de réalité, nous avons expliqué qu'il ne s'agissait pas d'inquiétude mais d'une colère profonde vis-à-vis des hiérarchies intermédiaires qui font pression sur les collègues pour leur faire accepter l'inacceptable, vis-à-vis d'une administration incapable d'anticiper les difficultés liées à la mise en place d'une réforme rejetée par les personnels.

La lutte contre les E3C se poursuit, certains sujets ne sont pas remontés et la grève des surveillances s'organise ! ■

Jean-Pascal Méral

espérance de vie Des progrès inégaux et injustes

Les promoteurs et les défenseurs de la réforme des retraites affirment qu'il serait logique de travailler plus longtemps puisque l'espérance de vie augmente. Pourtant...

de mortalité de l'année du calcul. Ce n'est donc pas une prévision mais un indicateur qui permet d'estimer l'évolution de la durée de vie moyenne de chaque génération. Lorsqu'elle est calculée « à la naissance », elle intègre les données de mortalité du moment à chaque âge. En France, en 2019 elle est pour les femmes de 85,6 ans ; mais la génération née en 2019 aura une durée de vie moyenne différente (espérons plus élevée) car elle va connaître au cours de son existence des taux de mortalité différents de ceux que l'on a constatés en 2019.

Cet indicateur est toutefois intéressant si l'on se penche sur son évolution et sur ce que masquent les moyennes.

La distinction entre l'espérance de vie à la naissance et celle à 60 ans est

un premier point de vigilance. Ainsi, entre 1994 et 2018, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 3,5 années pour les femmes et 5,8 années pour les hommes. Mais, à 60 ans, elle n'a augmenté respectivement

que de 2,6 et 3,5 années. En outre, sur la période la plus récente, l'espérance de vie progresse moins rapidement : elle n'a gagné que deux mois par an depuis 2010, contre trois en moyenne au cours des cinquante dernières années, et à 60 ans, elle stagne pour les femmes et progresse très peu pour les hommes. Parallèlement et depuis 2003, la durée de cotisation est passée



La déclaration des droits humains proclame l'égalité des hommes et des femmes à la naissance mais ne dit rien des inégalités devant la mort. Il existe pourtant de profondes injustices.

de 37,5 à bientôt 43 annuités, ce qui a déjà entraîné une baisse de la durée moyenne passée à la retraite.

En bonne santé

Il faut aussi porter l'attention sur les conditions de santé, autrement dit sur l'espérance de vie en bonne santé (ou sans incapacité) qui mesure le nombre d'années qu'un individu peut espérer vivre sans souffrir d'incapacités dans les gestes de la vie quotidienne. Celle-ci est très inférieure à l'espérance de vie globale et ne progresse que très

peu. Elle est en 2018 de 64,5 ans pour les femmes et 63,5 ans (en diminution) pour les hommes. Tout report de l'âge de cessation d'activité réduit donc le temps passé à la retraite en bonne santé.

Enfin, les inégalités entre hommes et femmes et entre catégories sociales sont très importantes. En 2013, à 35 ans, un homme ouvrier pouvait espérer vivre encore 42,6 années contre 49,8 ans pour un homme cadre et 53 ans pour une femme cadre. En 2016, l'espérance de vie à 35 ans d'un homme

Durée de vie en bonne santé

L'espérance de vie en bonne santé est largement inférieure à l'âge d'annulation de la décote (67 ans) ainsi qu'à l'âge pivot revendiqué par le Premier ministre. Mais les handicaps, petits et grands, peuvent toucher tout le monde et augmentent en fréquence avec l'âge. En 2018, 23,7 % des hommes et 28,6 % des femmes de 50 à 54 ans sont concernés. Le pourcentage approche 30 % des 60-64 ans et dépasse 33 % pour les plus de 65 ans. Les réformes qui entraînent un décalage dans le temps de l'âge de cessation d'activité diminuent donc à la fois le temps de retraite que l'on peut espérer passer en bonne santé et la proportion de retraités en bonne santé. Ces données confirment, s'il en était besoin, qu'il faut aussi faire reculer la pénibilité et aménager les fins de carrière.

sans diplôme et ayant un niveau de vie mensuel inférieur à 900 € était de 38,9 ans contre 53,6 ans pour une femme ayant un diplôme supérieur au baccalauréat et bénéficiant d'un niveau de vie mensuel de 3 500 €. Il y a donc plus de quatorze années d'écart entre ces deux catégories !

En fait, les évolutions et inégalités constatées ne justifient ni l'allongement de durée de cotisation, ni le report de l'âge de départ, et montrent que l'universalité du régime peut être profondément injuste. ■ Hervé Moreau

Le choix de l'indicateur

L'espérance de vie est l'âge moyen au décès qu'aurait une génération fictive soumise à chaque âge aux conditions

Progression limitée à deux mois depuis 2010

retraités Report sine die de la loi Grand âge

Le 19 décembre 2019, le ministre du Budget annonce incidemment le report de la loi « Grand âge et autonomie » et l'annulation de la conférence salariale pour les personnels du secteur, annoncée pour la fin de l'année 2019.



Les pensionnaires les EHPAD ont souvent un reste à charge bien trop élevé.

C'est en juin 2018 que le président de la République a annoncé une loi pour la fin de 2019, censée répondre aux mouvements sociaux des personnels de l'aide à domicile et en établissements, et à la situation des personnes concernées, confrontées notamment à un reste à charge (RAC) insupportable.

Pour un service public de l'autonomie

Aucun projet n'est paru, seulement trois rapports. En mars 2019, Dominique Libault présente 175 propositions dans une approche globale. Le texte estime nécessaire de porter les dépenses à 1,4 % du PIB en 2030 contre 1,1 % en 2014 (un taux très médiocre par rapport aux pays de l'UE). Il met la priorité sur la revalorisation des métiers du grand âge et propose une réduction du RAC de 300 euros mensuels pour les revenus inférieurs à 1 600 euros alors que le RAC est en moyenne de 2 000 euros en EHPAD. S'il considère la perte d'autonomie comme un risque de protection sociale à part entière, il privilégie, après 2024, un nouveau prélèvement social dédié, utilisant l'assiette de la CRDS. Si la complémentaire obligatoire est refusée, les assurances privées facultatives bénéficieraient d'avantages fiscaux.

Propositions insuffisantes

Deux autres rapports sont publiés : un sur les métiers du grand âge, le second sur « la transition démographique et la

lutte contre l'âgisme ». La multiplication des instances masque mal la pauvreté des propositions et leur manque de financement.

Certes, l'indemnisation du congé des aidants est votée et 500 millions d'euros pour « amorcer la loi », financés par redéploiement. Mais on est loin des demandes des personnels et de la nécessité pour les personnes concernées de recevoir des soins de qualité, de mener une vie digne et conforme à leurs vœux.

Pour sa part, le SNES-FSU, dans le cadre du groupe des 9, réclame un service public de l'autonomie et une prise en charge à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale.

Le groupe des 9 organisations de retraités proteste contre ce report alors que la situation des secteurs de la perte d'autonomie est catastrophique, aussi bien pour les personnels que pour les personnes concernées. Il demande la promulgation d'une loi ambitieuse pour une véritable prise en charge de la perte d'autonomie et sa participation à une vraie concertation. Il s'associera aux actions qui ne manqueront pas d'être définies par les salariés en 2020. ■ Marjène Cahouet

Politiques du grand âge : l'Arlésienne

Longtemps, la prise en charge de la vieillesse a été cantonnée au domaine privé. En 1962, le rapport Laroque lançait un cri d'alerte sur la situation très précaire d'un grand nombre de personnes âgées. Mais les retombées concrètes se sont fait attendre, d'autant que la maîtrise des dépenses de protection sociale est devenu le mot d'ordre officiel. Certes, les années 2000 ont été marquées par des lois importantes, notamment par la loi d'adaptation au vieillissement qui porte une ambition très forte. Las, le second volet de la loi (la prise en charge en établissement) n'a jamais vu le jour, faute de financement.

Aujourd'hui, l'histoire se répéterait-elle ? Annoncée pour 2019, la loi « Grand âge et autonomie » est retardée sans calendrier précis. Ce devrait être « un marqueur social du quinquennat », dit le Premier ministre mais elle se fait attendre et ce malgré la publication de rapports préparatoires. Pourtant, il y a urgence pour les personnes et les personnels !

chômage des seniors Paupérisation inéluctable

Comme pour les réformes précédentes, la retraite par points en programmant la baisse des pensions vise à accroître le taux d'activité des plus de 60 ans, alors que les conditions d'emploi des seniors sont particulièrement dégradées.

Entre 2003 et début 2019, le pourcentage de seniors occupant un emploi a fortement augmenté. Il est passé de 54 % à plus de 71 % pour les 55-59 ans et de 12 % à 35,2 % pour les 60-64 ans. Le taux de chômage de ces derniers peut paraître relativement faible : 7,5 % en 2018 contre 8,5 % pour l'ensemble des actifs, mais il s'accroît avec l'âge puisqu'il n'est qu'à 6,3 % pour les 50-54 ans. Il faut en outre ajouter aux chômeurs « officiels » de 60-64 ans les 2,1 % qui ne sont pas immédiatement disponibles (pour raison de santé par exemple) ou qui, découragés, n'ont pas effectué de recherche active depuis un mois.

Par ailleurs, les plus de 50 ans sortent beaucoup plus difficilement du chômage : ils y restent en moyenne 546 jours, contre 336 jours pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. La situation est pire pour les femmes au chômage de 50 à 59 ans qui y restent en moyenne cinquante-trois jours de plus que les hommes du même âge.

Ni salaire ni pension

Les difficultés rencontrées par les plus de 50 ans se traduisent aussi par une part importante de personnes qui ne perçoivent ni revenu d'activité ni pension de retraite (11 % des 53-69 ans en 2015). La période qui précède la retraite, en raison des réformes déjà imposées, est fortement marquée par le chômage ou une inactivité imposée : les seniors qui ont été inactifs avant

leur retraite le doivent à un licenciement pour 37 % ou à des problèmes de santé pour 35 % d'entre eux. Ce qui renvoie aux conditions et aux effets du travail sur la santé et pour beaucoup à l'impossibilité de poursuivre leur activité au-delà d'un certain âge.

L'emploi des seniors est aussi marqué par le temps partiel : en 2018, 30,8 % des 60-64 ans en emploi étaient à temps partiel contre 16,7 % des 50-54 ans. Ce temps partiel s'impose pour pouvoir tenir au travail lorsque son état de santé se dégrade.

Avec un système par points, ces périodes de sous-emploi ou de précarité qui précèdent la retraite vont participer à l'appauvrissement des futurs retraités. Ces années de vache maigre vont compter pour le montant de la pension alors qu'elles peuvent être aujourd'hui exclues des vingt-cinq meilleures années tout en permettant dans certains cas d'accumuler des trimestres. Et ce sont les moins qualifiés qui vont encore en faire les frais pendant que les plus hauts revenus pourront rester en emploi et épargner sur leur fonds de pension. ■ H. M.



mal logement Un toit, c'est un droit !

Il est des promesses qu'Emmanuel Macron n'honore pas. N'a-t-il pas fait campagne en annonçant haut et fort « plus personne à la rue » ?

Pourtant, aujourd'hui encore des dizaines de milliers de personnes sont dans la rue en plein hiver, au mépris de la loi, alors qu'on compte 3,2 millions de logements vides en France, dont 110 000 à Paris.

Le 2 janvier 2020, une quarantaine de familles et de célibataires sans logis se sont installées au 18, rue du Croissant (Paris 2e) dans un immeuble de 2 500 m². Il s'agissait

d'anciens locaux administratifs appartenant à une chaîne internationale d'hôtels détenue à 25 % par un fonds souverain de Singapour et par un fonds de pension néerlandais qui gère la retraite des fonctionnaires aux Pays-Bas. Cet immeuble était loué par la Préfecture de police qui a remis les clefs au propriétaire en septembre 2019.

Le bâtiment est vacant depuis cette date, dans un secteur où le taux de logements sociaux n'est que de 6 %. Le propriétaire est injoignable. Les personnes installées ont déposé des demandes de logement social et la plupart sont prioritaires au titre du Droit au logement opposable (DALO).

Dans le voisinage, la solidarité s'organise et les soutiens se succèdent : le maire du 2e, des personnalités poli-

Garantir le droit au logement suppose d'autres choix politiques

tiques, du monde associatif, des syndicalistes...



© Brad Pitt / Adobe Stock

Garantir effectivement le droit au logement suppose d'autres choix politiques, à savoir la construction de logements sociaux, la fin de la spéculation immobilière, le respect de la loi sur les réquisitions et un relogement digne. Il y a urgence. ■ Aurélie Sarraasin

crise au Moyen-Orient Qui joue avec le feu ?

En ordonnant l'assassinat ciblé du général iranien Soleimani dans la nuit du 2 au 3 janvier, Donald Trump a pris le risque de provoquer une déflagration dans tout le Moyen-Orient.

Si la victime était un tortionnaire, responsable de la répression des étudiants dans la révolte iranienne de 2009, les méthodes utilisées pour l'éliminer sont édifiantes : assassinat par drone en Irak. L'humiliation est terrible pour le gouvernement iranien et le geste bien méprisant pour l'« allié » irakien. À deux mois des élections législatives, le pouvoir iranien ne pouvait que se féliciter d'un moment d'unanimité patriotique ainsi offert, à condition que l'honneur iranien soit sauf. D'où les récentes représailles, plutôt limitées, mais qui pourraient conduire toute la région dans un engrenage guerrier. L'Irak compte en effet de nombreux alliés dans la région (essentiellement le Hezbollah libanais et les chiites du sud de l'Irak) et tout autant d'ennemis déclarés (Israël, l'Arabie saoudite et certains émirats).

Des résistances fortes

L'exaltation nationaliste et la fuite en avant belliciste ont souvent servi, au Moyen-Orient comme aux États-Unis, à réduire les oppositions sociales et politiques internes. En Iran, le régime a par exemple été fortement contesté en novembre et décembre dernier par une population jeune et en proie à une grave crise de l'emploi. La répression aurait fait près de 1 500 morts.

En 2015, l'accord international sur le nucléaire iranien avait donné l'espoir à toute la population d'une réintégration du pays dans l'économie mondiale et de la fin des pénuries liées aux sanctions économiques. En 2018, la sortie

des États-Unis de cet accord a ruiné ces espoirs.

La riposte iranienne, dans la nuit du 7 au 8 janvier, a touché des bases militaires irakiennes abritant des forces américaines. Elle accroît les risques d'affrontement entre l'Irak et l'Iran, qui a perdu de nombreux soldats dans l'opération.

Le positionnement des États-Unis relève plus d'une démonstration de force que d'une véritable stratégie cohérente dans la région et comporte des risques considérables d'embrasement. Tout cela pour satisfaire la base électorale de Trump en vue de la présidentielle de novembre 2020. Pour l'instant, les résultats en la matière sont pour le moins mitigés, puisque le nombre d'Américains partisans de l'impeachment a bondi la semaine dernière dans les sondages.

Quant au régime des ayatollahs, il en est lui aussi pour ses frais depuis qu'a été abattu un avion ukrainien transportant à son bord 176 passagers, dont de nombreuses personnes d'origine iranienne. Cette catastrophe a donné le courage aux manifestantes et aux manifestants de ressortir dans la rue malgré la répression. Si l'union sacrée semble faire long feu à Téhéran comme à Washington, la situation créée n'en reste pas moins très dangereuse pour la paix dans cette partie du monde et au-delà. ■

Odile Cordelier et Élisabeth Jacquet



© Benji / Adobe Stock

Hongrie : la mise au pas du monde de la culture ?

Le contrôle politique du gouvernement ultra-conservateur de Viktor Orban menace désormais le monde de la culture.

Budapest a toujours présenté une scène culturelle très vivante : spectacles de qualité, pièces très variées, grande liberté de ton... Comme ailleurs, s'exprime parfois une opposition politique ouverte au pouvoir en place. Instrumentalisant une affaire de mœurs dans l'un des théâtres de la ville, le gouvernement a proposé le 9 décembre une nouvelle loi qu'il entend faire voter à la hussarde par un Parlement soumis. Ce texte permettrait au gouvernement d'intervenir dans la nomination des directeurs de théâtre et d'avoir un droit de regard sur leur gestion budgétaire. Plus de 50 000 personnes ont déjà signé une pétition contre cette réforme ; quant aux plus grands acteurs et metteurs en scène hongrois, ils ont affiché leur ferme opposition. Des milliers de personnes ont manifesté contre le projet à Budapest.

« Lorsque nous défendons la liberté du théâtre nous défendons la liberté de la ville ! », a déclaré Gergely Karacsony, le maire de Budapest récemment élu et opposant affiché au gouvernement. Plus récemment, c'est l'orchestre du festival de Budapest qui a été sanctionné par une réduction drastique de sa subvention. Son chef, Ivan Fischer, est un opposant au parti gouvernemental. Coïncidence ? Dans son édition du 10 décembre, *Le Monde* titrait sur Viktor Orban et « le dernier épisode de son kulturkampf ». Le ministre de la Culture hongrois n'a pas réagi... car il n'y en a plus ! Ce ministère a été supprimé. ■ Élisabeth Jacquet

Publicité

casden La banque coopérative de la Fonction publique

« COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ Venise/Florence/Rome centre. Particulier loue appts, 2 à 6 pers. Tél. 04 73 33 55 95

■ (20230) Corse, loue maison du 01 au 15-07. Tél. 06 50 14 98 02

■ Ile de Ré, loue jolie maison, près port, plage, marché, pistes cycl., prox. La Rochelle Tél. 06 10 71 24 75

